

**INFORMATION RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
DANS LE CADRE DE LA GESTION DES NEWSLETTERS PROPOSEES PAR LES SITES CULTURELS
DEPARTEMENTAUX**

Les informations fournies lors de votre inscription à l'une des newsletters proposées par les sites culturels du Val d'Oise font l'objet d'un traitement informatisé de données personnelles par le Conseil Départemental du Val d'Oise (ci-après le Département) afin de vous faire parvenir des communications sur son offre culturelle.

La base légale du traitement repose sur votre consentement.

Les destinataires de vos données sont les agents habilités du Département :

- Les agents habilités de la Direction de la Culture pour toute inscription à une newsletter.
- Les agents habilités des sites culturels dans le cas d'une inscription à leur newsletter.

Vos données seront conservées jusqu'à votre désinscription puis seront effacées.

Afin d'assurer la sécurité des données personnelles qui lui sont confiées, le Département met en œuvre des mesures organisationnelles et techniques de sécurité adaptées.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données personnelles ainsi qu'un droit à la limitation du traitement de vos données et la possibilité de retirer votre consentement à tout moment.

Pour exercer vos droits, vous pouvez effectuer votre demande auprès du Délégué à la protection des données du Département :

- En envoyant un courriel à : dpd@valdoise.fr
- Ou en écrivant à l'adresse suivante : Le Délégué à la protection des données - Conseil départemental du Val d'Oise - 2, avenue du Parc - CS 20201 - 95032 Cergy-Pontoise Cedex.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également gérer votre abonnement à nos newsletters en suivant les instructions présentes dans le footer / bas de page de toute newsletter.

Si après avoir contacté le Département, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/>